

**MC/2279**

**Original: anglais  
16 juillet 2009**

**QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION**

---

**RAPPORT SUR LA CENT SIXIEME SESSION  
DU COMITE EXECUTIF**

Genève  
26 juin 2009

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS .....	1
ELECTION DU BUREAU .....	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL; RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2008 .....	2
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2008 ...	3
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2009 .....	4
BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2010 .....	5
COMPTE RENDU DES AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES .....	5
MECANISME DE PROJECTION ET DE RESERVE DE REVENUS DISCRETIONNAIRES .....	8
AUTRES QUESTIONS .....	9
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION .....	10
CLOTURE DE LA SESSION .....	10

## **RAPPORT SUR LA CENT SIXIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa cent sixième session au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 26 juin 2009 à 10h20. Il a tenu une seule séance, qui a été ouverte par le Président sortant, S.E. M. B. C. Mbaye (Sénégal).

2. Ont participé à cette session les représentants des membres suivants du Comité exécutif:<sup>1</sup> Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Bangladesh, Costa Rica, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie et Ukraine.

3. Les Etats Membres suivants étaient en outre représentés par des observateurs: Afghanistan, Albanie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Estonie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Haïti, Honduras, Inde, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mali, Maurice, Mauritanie, Monténégro, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.<sup>1</sup>

### **POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS**

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et des observateurs des Etats Membres et les avaient jugés en bonne et due forme.

### **ELECTION DU BUREAU**

5. M. A. M. Do Nascimento (Angola) et M. M. Montalvo (Equateur) ont été élus respectivement président et vice-président par acclamation.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/EX/694/Rev.1.

---

<sup>1</sup> Voir la liste des participants (MC/EX/700).

## **DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL ; RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2008**

7. Le Comité exécutif a examiné le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2008 (MC/2278) et le projet de résolution s'y rapportant (MC/EX/L/176).

8. Le Directeur général a relevé que, comme l'indiquait le rapport *Etat de la migration dans le monde – 2008*, les migrations étaient, plus que jamais, liées à l'emploi. D'autres facteurs étaient également à l'œuvre, tels que les conflits, les catastrophes naturelles et, de plus en plus souvent, le changement climatique. Par ailleurs, la crise économique mondiale avait des incidences négatives sur la migration dans plusieurs domaines. En conséquence, les migrants recouraient de plus en plus souvent aux passeurs et aux trafiquants pour trouver du travail à l'étranger, tandis que les pays se polarisaient sur la migration irrégulière et ignoraient la contribution des migrants.

9. Depuis qu'il avait pris ses fonctions de Directeur général, il avait rencontré des représentants régionaux et des chefs de mission, visité des bureaux extérieurs, réalisé une enquête de satisfaction du personnel et mis en place une équipe chargée de la restructuration dont les recommandations seraient, dans la mesure du possible, incorporées dans le projet de Programme et Budget pour 2010. La politique de rotation du personnel, qui n'avait pas été mise en œuvre de manière systématique par le passé, deviendrait à l'avenir un processus régulier. La première phase avait déjà été lancée.

10. Pour la première fois, les dépenses de l'OIM avaient dépassé le milliard de dollars E.-U. en 2008. La croissance enregistrée par l'Organisation concernait tous les domaines, qu'il s'agisse des Membres, des effectifs ou du nombre de représentations et de projets mis en œuvre. Cependant, le budget de base n'avait pas suivi cette évolution, de sorte que les revenus discrétionnaires devaient servir à couvrir des dépenses administratives qu'il n'était pas possible de financer par la partie administrative du budget. En 2010, un modeste investissement devrait être réalisé dans quatre domaines prioritaires : la sûreté et la sécurité du personnel, les responsabilités sectorielles, la maintenance de PRISM (Gestion des systèmes intégrés – processus et ressources), et pour les dépenses statutaires annuelles liées à la structure de base.

11. Plusieurs membres se sont félicités de la façon dont le Directeur général envisageait l'expansion de l'Organisation ainsi que de sa conception dynamique de son nouveau rôle. La révision de la structure organique a reçu un accueil favorable. Cependant, un membre a fait observer que pour garantir le succès de ce processus, il fallait se garder de toute précipitation, tandis qu'un autre a jugé nécessaire d'examiner la question de savoir si les domaines prioritaires énumérés par le Directeur général devaient être incorporés dans la partie administrative du budget.

12. Plusieurs membres se sont félicités de la croissance de l'Organisation, tout en reconnaissant qu'elle entraînait des difficultés et des responsabilités nouvelles. Un membre a estimé que les initiatives déjà mises en place pour renforcer les capacités du personnel et améliorer les contrôles financiers permettraient à l'Administration de faire face aux nouvelles demandes. Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a salué les efforts déployés par le Directeur général en matière de rotation du personnel.

13. Le Groupe africain a estimé qu'une attention plus grande devrait être accordée aux préoccupations du continent, notamment en ce qui concernait la fuite des cerveaux, la thématique migration et santé, le renforcement des capacités et l'assistance technique. La sous-représentation persistante de l'Afrique au sein de l'Administration était un autre sujet de préoccupation. Il convenait de veiller à une répartition régionale mieux équilibrée.

14. L'OIM a été invitée à renforcer sa coopération avec les Etats Membres pour faire face aux incidences négatives de la crise économique mondiale sur les migrants. Un représentant a reconnu qu'il incombait à l'Administration de mettre en relief l'importance des questions migratoires dans l'accord sur lequel devrait déboucher la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Copenhague en décembre 2009.

15. Un membre a jugé les données comparatives reproduites à l'annexe statistique du document MC/2278 très instructives. Deux délégués ont remercié le Directeur général de communiquer ses observations à l'avance. Un autre, faisant observer que la version française du document MC/2278 avait été communiquée très tardivement, a demandé qu'à l'avenir, les documents soient mis à disposition simultanément dans les trois langues officielles.

16. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 122 du 26 juin 2009 concernant le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2008 (MC/2278).

## **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2008**

17. Le Comité exécutif a examiné le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008 (MC/2277), le chapitre correspondant du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa quatrième session (MC/EX/697), le Rapport des vérificateurs externes des comptes de l'OIM pour l'exercice financier 2008 (CRP/27) et le projet de résolution sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008 (MC/EX/L/177).

18. Le Rapporteur du Comité permanent a indiqué que 2008 était le premier exercice pour lequel l'Administration avait fait état de dépenses supérieures à un milliard de dollars E.-U., et pour lequel les comptes avaient été établis à l'aide de PRISM *Financials*. Le Rapport financier avait été élaboré conformément au Règlement financier révisé, adopté à la quatre-vingt-seizième session du Conseil (résolution n° 1177 du 5 décembre 2008) et, dans la mesure du possible, compte tenu des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

19. Les dépenses au titre de la partie administrative du budget s'étaient élevées à 37,8 millions de francs suisses. L'excédent reporté de 4 440 francs suisses tenait compte de la provision pour créances douteuses (contributions assignées restant dues) et des contributions additionnelles des nouveaux Etats Membres. Au total, les dépenses au titre de la partie opérationnelle du budget s'étaient élevées à 978 millions de dollars E.-U., une augmentation qui concernait l'ensemble des domaines d'activités de l'OIM et toutes les régions géographiques.

20. L'Administration avait attiré l'attention des Etats Membres sur les trois passifs éventuels mentionnés dans les états financiers, à savoir : l'imposition sur le revenu des membres du personnel de l'OIM vivant en France ; le cofinancement de projets financés par la Commission européenne, susceptible de constituer un passif dans l'hypothèse où

l'Administration ne serait pas en mesure d'assurer les quelque 20 % de cofinancement requis par la Commission européenne pour ces projets ; et les comptes bancaires contenant les fonds destinés à l'un des projets (FONAPAZ) administrés par l'OIM pour le compte du Gouvernement du Guatemala, qui avaient été gelés par suite d'une décision de justice.

21. Un représentant des Vérificateurs externes des comptes (Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège) a informé le Comité permanent que, de l'avis du Vérificateur externe, les états financiers donnaient une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses de l'Organisation. L'Administration avait remercié les Vérificateurs externes des comptes pour le travail accompli tout au long de l'année.

22. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.

23. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 123 du 26 juin 2009 sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008 (MC/2277).

## **REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2009**

24. Le Comité exécutif a examiné la révision du Programme et Budget pour 2009 (MC/EX/695), le Programme et Budget pour 2009 (MC/2258), le chapitre correspondant du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa quatrième session (MC/EX/697), ainsi que le projet de résolution sur la révision du Programme et Budget pour 2009 (MC/EX/L/178).

25. Le Rapporteur du Comité permanent a indiqué que l'Administration avait signalé la mise en œuvre, sans coûts additionnels, de certains changements structurels – la création d'une unité Médias et communication à Genève, ainsi que le transfert au Siège du Chef de la sécurité du personnel du Centre administratif de Manille et d'un vérificateur interne du Centre administratif de Panama.

26. La partie administrative du budget restait inchangée, s'élevant à 38 806 000 francs suisses. En ce qui concernait la différence entre le budget proposé pour 2009 et le montant, plus faible, finalement approuvé par le Conseil, des économies de 332 000 francs suisses avaient été réalisées en décidant de ne pas pourvoir temporairement des postes vacants et en annulant certains postes de dépenses autres que de personnel. Les économies de 239 000 francs suisses qu'il restait à réaliser seraient déterminées à la fin de l'année.

27. La partie opérationnelle du budget avait été augmentée de 211 millions de dollars E.-U. pour atteindre environ 842 millions de dollars E.-U. Les augmentations de dépenses avaient été particulièrement importantes dans les domaines des interventions d'urgence, de l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de la coopération technique et de la lutte contre la traite des personnes. Cependant, en raison de la crise économique mondiale et de la baisse des taux d'intérêt, l'élément des intérêts créditeurs prévus contenu dans les revenus discrétionnaires avait diminué de 3 millions de dollars E.-U.

28. Après avoir examiné attentivement le document MC/EX/695, le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2009.

29. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 124 du 26 juin 2009 approuvant la révision du Programme et Budget pour 2009 (MC/EX/695).

### **BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2010**

30. Le Comité exécutif a examiné la proposition relative à l'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2010 (MC/EX/696), ainsi que le chapitre correspondant du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa quatrième session (MC/EX/697).

31. Le Rapporteur du Comité permanent a indiqué que, conformément à la résolution du Conseil n° 1159 (30 novembre 2007), le barème des quotes-parts pour 2010 était complètement aligné sur celui des Nations Unies. Par ailleurs, il avait été ajusté pour tenir compte de l'admission de trois nouveaux Etats Membres en juin 2008. En conséquence, les contributions assignées de quelque 80 Etats Membres seraient moins élevées en 2010 qu'en 2009.

32. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget de 2010 figurant dans la colonne 3 de l'annexe du document MC/EX/696, et que les organes directeurs réexaminent le barème des quotes-parts pour 2011 en mai 2010.

33. Le Comité exécutif a approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2010 tel qu'indiqué plus haut et a invité les organes directeurs à réexaminer le barème des quotes-parts pour 2011 au printemps de 2010.

### **COMPTE RENDU DES AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

#### **a) Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget**

34. Le Comité exécutif a examiné le Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/25), ainsi que le chapitre correspondant du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa quatrième session (MC/EX/697).

35. Le Rapporteur du Comité permanent a indiqué que si certains Etats Membres avaient effectué des remboursements au titre de leurs arriérés, il restait néanmoins un nombre non négligeable d'Etats Membres tombant sous le coup de l'Article 4 de la Constitution. Plusieurs délégations avaient instamment prié les pays en retard de paiement de profiter de la réduction de leurs contributions assignées, de recourir aux plans de remboursement souples que leur proposait l'Administration, et de saisir l'occasion qui leur était donnée de payer dans leur monnaie locale pour apurer leur dette. L'Administration et le Directeur général avaient fait savoir qu'ils suivaient de près la question des Etats Membres dont les contributions assignées restaient dues. Le Comité permanent avait pris note de la situation et des efforts déployés par

certaines Etats pour s'acquitter de leurs contributions restant dues, et avait exhorté tous les pays en retard de paiement à tout mettre en œuvre pour effectuer les versements demandés dans les meilleurs délais ou négocier un plan de remboursement avec l'Administration.

36. L'Administration a ajouté que depuis la quatrième session du Comité permanent, 25 Etats Membres avaient effectué un versement. De ce fait, quatre pays (le Cameroun, la République dominicaine, la République islamique d'Iran et le Mali) ne tombaient plus sous le coup de l'Article 4. L'intérêt personnel manifesté par le Directeur général ainsi que ses visites dans ces pays ou à leur représentation permanente à Genève avaient joué un rôle déterminant le cas de ces pays. A ce jour, 6,2 millions de francs suisses restaient dus au titre des contributions assignées pour 2008 et les années précédentes.

37. Le Groupe africain s'est déclaré sensible aux efforts déployés pour faciliter le paiement des contributions assignées restant dues.

38. Le Comité exécutif a pris note du document SCPF/25 et a approuvé la recommandation du Comité permanent.

**b) Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035**

39. Le Comité exécutif a examiné les rapports relatifs au soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCPF/27 et SCPF/28), ainsi que le chapitre correspondant du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur quatrième session (MC/EX/697).

40. Le Rapporteur du Comité permanent a indiqué que l'Administration avait souligné que le Fonds 1035 avait commencé à fonctionner avec deux lignes de crédit en 2008 et que, comme par le passé, elle avait tout mis en œuvre pour gérer le Fonds de manière équitable dans les différentes régions géographiques.

41. L'Administration estimait que le plafond de 50 000 dollars E.-U. fixé pour financer les projets nationaux au titre de la première ligne de crédit était bas, de sorte que les Etats Membres pourraient envisager un modeste accroissement pour 2010. Eu égard à la croissance exponentielle du Fonds au cours des trois années précédentes et à l'accroissement concomitant du nombre de rapports et d'autres tâches administratives, l'Administration avait demandé la création d'un poste administratif supplémentaire dans l'un des centres administratifs de l'OIM pour faciliter la gestion de la base de données du Fonds.

42. Le Directeur général avait constaté avec satisfaction que l'intérêt porté par les Etats Membres au Fonds 1035 ne se démentait pas. Il s'agissait, selon lui, d'un mécanisme important qui permettait de financer des projets de renforcement des capacités dans le domaine migratoire qui présentaient un intérêt pour les Etats Membres en développement. Il avait remercié les gouvernements de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espagne et des Etats-Unis d'Amérique pour leurs contributions généreuses en 2008 et en 2009, et avait invité les autres délégations à suivre leur exemple.

43. Le Comité permanent avait pris note des documents SCPF/27 et SCPF/28.

44. Le Groupe africain a reconnu l'importance particulière que revêtait le Fonds 1035 pour l'Afrique. Comme le Directeur général, il a remercié les Etats Membres qui avaient versé des contributions volontaires et a encouragé les autres à faire de même.

45. Le Comité exécutif a pris note des rapports concernant le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCPF/27 et SCPF/28).

**c) Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres**

46. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a rendu compte des trois thèmes que le Comité permanent avait examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

*Capacités de l'OIM en termes d'interventions d'urgence*

47. L'Administration avait présenté le document SCPF/29, Capacités de l'OIM en matière d'interventions d'urgence, qui retraçait l'évolution du rôle joué par l'Organisation dans les situations d'urgence et d'après-crise et décrivait le contexte dans lequel s'inscrivaient les interventions d'urgence de l'OIM. L'Organisation agissait dans le cadre du Comité permanent interorganisations (IASC) et s'efforçait de faire en sorte que les préoccupations migratoires soient intégrées dans les approches communes. En tant que chef de file pour les déplacements induits par les catastrophes naturelles au sein du groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps, l'OIM s'était activement employée à fournir assistance et protection aux déplacés internes vivant dans des camps, et continuait à soutenir les outils et les normes interinstitutions en sa qualité de chef de file d'un groupe sectoriel.

*Rôle de soutien de l'OIM aux processus consultatifs régionaux*

48. L'Administration avait présenté succinctement les processus consultatifs régionaux (PCR) (SCPF/30) ainsi que le soutien que leur apportait l'Organisation. Un certain nombre de délégations avaient demandé des précisions sur des questions telles que la catégorisation des PCR, les incidences financières pour les gouvernements détachant des experts auprès des PCR et les critères applicables à ces détachements, ainsi que les modalités d'utilisation du Fonds 1035 pour financer des initiatives de renforcement des capacités. L'Administration a précisé que les PCR étaient des mécanismes non contraignants de dialogue et d'échange d'informations sur la migration et les questions connexes à l'échelle régionale, et qu'en tant que tels, ils se situaient hors de toute structure institutionnelle formelle. L'OIM les soutenait en leur apportant une aide logistique et administrative, en organisant des réunions au niveau ministériel, des groupes de travail ou des séminaires, et en réunissant des partenaires pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de ces processus.

*Incidences de la crise financière sur les activités de l'OIM*

49. L'Administration avait fait savoir que, bien que plusieurs bailleurs de fonds importants aient annoncé que la crise financière ne les amènerait pas à réduire leurs contributions volontaires aux programmes d'aide humanitaire et de développement, elle restait préoccupée par la baisse de l'élément des intérêts créditeurs contenu dans les revenus discrétionnaires, qui avait diminué de 3 millions de dollars E.-U. en 2009. On ignorait dans une large mesure les incidences exactes de la crise financière et économique sur le financement et les activités de l'OIM, et il était trop tôt pour prévoir les effets qu'elle aurait sur le financement des activités

opérationnelles. Plusieurs délégations s'étaient félicitées de l'initiative prise par l'OIM consistant à effectuer des enquêtes trimestrielles sur les incidences de la crise sur ses activités et ses orientations clés, et avaient demandé que ces informations soient diffusées aux Membres. L'Administration avait confirmé qu'un rapport sur les incidences de la crise serait régulièrement affiché sur le site web de l'Organisation et communiqué aux Etats Membres.

50. Le Comité permanent avait pris note des trois présentations faites par l'Administration et des observations des Etats Membres.

51. Le Comité exécutif a pris note des délibérations du Comité permanent concernant les trois points ayant donné lieu à un échange de vues.

### **MECANISME DE PROJECTION ET DE RESERVE DE REVENUS DISCRETIONNAIRES**

52. Le Comité exécutif a examiné le document MC/EX/698, Mécanisme de projection et de réserve de revenus discrétionnaires.

53. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a rappelé que la délégation française avait proposé de fixer le niveau des revenus discrétionnaires au début du cycle budgétaire sur la base d'une moyenne triennale, et que tout excédent de revenus discrétionnaires disponible après application des résolutions du Conseil relatives au Fonds 1035 et au mécanisme de sécurité du personnel et après comblement des déficits imprévus au cours de l'exercice soit versé dans une réserve et utilisé pour soutenir les structures de base lorsque le montant effectif des revenus discrétionnaires serait inférieur au niveau projeté. Certaines délégations avaient souligné la nécessité d'examiner cette proposition pour s'assurer qu'elle répondait pleinement aux besoins de l'Organisation, et que son examen devrait s'inscrire dans le cadre plus large du débat à venir sur la réforme budgétaire. L'Administration avait expliqué que cette proposition visait uniquement à faciliter la projection du niveau des revenus discrétionnaires, et non pas à résoudre les autres questions budgétaires relatives à la structure de base et au niveau de la partie administrative du budget.

54. Le Comité permanent était convenu d'engager des consultations informelles pour examiner cette proposition en détail avant la cent sixième session du Comité exécutif.

55. En conséquence, des consultations informelles avaient eu lieu les 16 et 19 juin sur la question de savoir comment rendre ce mécanisme opérationnel. Le résultat de ces discussions était reproduit dans le document MC/EX/698.

56. Deux groupes régionaux, le GRULAC et le Groupe africain, ont souscrit à la proposition énoncée dans ce document. Relevant que le document MC/EX/698 invitait le Comité permanent à examiner le mécanisme de projection et de réserve de revenus discrétionnaires tous les trois ans, une représentante a espéré que l'OIM appliquerait néanmoins la même transparence à ce mécanisme qu'à toutes les autres questions budgétaires, et qu'elle ferait régulièrement rapport aux Membres sur son fonctionnement.

57. L'Administration l'a assurée que si le mécanisme devait être examiné tous les trois ans, il ferait néanmoins régulièrement l'objet d'un compte rendu dans les documents officiels communiqués aux Etats Membres chaque année, à savoir la révision du Programme et Budget et le Rapport financier. Ce dernier était contrôlé par les Vérificateurs externes aux comptes.

58. Un autre représentant a rappelé que son pays s'était déclaré disposé à souscrire à cette proposition qui, selon lui, présentait le double avantage d'offrir une garantie de prévisibilité et de réduire l'écart entre les projections de revenus discrétionnaires initiales et le montant effectivement reçu, à condition qu'elle n'ait pas d'incidences négatives sur le Fonds 1035. Le document MC/EX/698 était rassurant à cet égard. Cependant, la définition en trois points des "déficits imprévus" appelait de plus amples précisions, en particulier les points b) et c).

59. L'Administration a confirmé que le mécanisme n'aurait pas d'incidences négatives sur le Fonds 1035. En outre, elle avait établi une liste exhaustive des dépenses d'investissement uniques et des éléments divers visés au point c), que toute délégation qui le souhaitait pouvait consulter.

60. Le Comité exécutif a approuvé la proposition reproduite sous la cote MC/EX/698 et a demandé à l'Administration d'établir le Programme et Budget pour 2010 en conséquence.

## AUTRES QUESTIONS

### *Nouveaux Etats Membres*

61. Le Comité exécutif a noté que l'Administration avait reçu des demandes d'adhésion en qualité de Membre des gouvernements de la République de Trinité-et-Tobago et de la République de Namibie. Les contributions assignées des nouveaux Membres avaient été calculées à hauteur de 0,0290 % (République de Trinité-et-Tobago) et de 0,0064 % (République de Namibie). Il en était rendu compte, respectivement, dans les documents MC/2269 et MC/2270.

62. Les demandes d'adhésion en qualité de Membre seraient examinées à la quatre-vingt-dix-septième session (extraordinaire) du Conseil.

### *Vérificateurs externes des comptes*

63. Le Conseiller juridique a rappelé que les Etats Membres avaient été priés, en mars 2009, d'informer l'Administration avant le 15 juin 2009 s'ils souhaitaient assurer les fonctions de vérificateurs externes des comptes de l'OIM à compter de l'exercice financier 2010. Neuf pays – l'Egypte, la Finlande, la France, le Ghana, l'Inde, le Pakistan, l'Espagne, la Turquie et la République-Unie de Tanzanie – s'étaient portés candidats. Ces candidatures seraient soumises aux Etats Membres pour examen et décision aux sessions d'automne des organes directeurs.

#### **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

64. En application de la résolution du Conseil n° 972 du 26 novembre 1997, le Comité exécutif ne se réunirait pas en novembre 2009. La session suivante avait donc été provisoirement fixée à juin 2010.

#### **CLOTURE DE LA SESSION**

65. Le Président a remercié le Secrétariat des réunions et les interprètes et a déclaré close la cent sixième session du Comité exécutif, le vendredi 26 juin 2009 à 11h50.